



CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 31 janvier 2018

Présents : N. Bourny—JP Schmitt- A. Dynak - F. Sais-A. Lukec-M. Grandgeorges—M. Veille- JM Bourgeon-A. Henriot.

Absents excusés : J-M Roybier (pouvoir à JP Schmitt- C. Lécuret (pouvoir à Lukec Antoine)- Masuyer G (pouvoir à Bourgeon J Marc) – Bernardot S – Richard M (pouvoir à Henriot A).

Président de séance : N. Bourny Secrétaire: JP. Schmitt Séance ouverte à 19 h 45

.....

Compte rendu du conseil municipal 20 décembre 2017 : adopté à l'unanimité

Compte rendu des délégations du conseil municipal au Maire : (article L2122-22 CGCT)

- Droit de préemption : 2 droits non exercés
- Remboursement assurances : 0

1- Compte administratif 2017

Après présentation par chapitre et toute explication utile concernant notamment le détail des investissements et subventions 2017 restant à recevoir en 2018, ainsi que l'excédent de fonctionnement de 27% des recettes, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif communal 2017 qui s'établit ainsi :

<u>Section de fonctionnement</u>	Montant en euros
Dépenses	- 316 261.13 €
Recettes	+ 435 236.99 €
Résultat exercice 2017	+ 119 454.86 €
Report excédent ex 2016	+ 463 514.68 €
Excédent global clôture 2017	+ 582 490.54 €
<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	- 258 629.13 €
Recettes	+ 21 658.98 €
Report excédent ex 2016	+ 239 164.41 €
Excédent de financement exercice 2017	+2 194.26 €
Excédent global clôture 2017	+ 584 684.80 €

Après délibération, et hors la présence de Mr le Maire, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2- Affectation des résultats 2017

Il est constaté les résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2017 :

- Excédent de section de fonctionnement : + 582 490.54 €

Excédent de financement en section d'investissement + 2 194.26 €

Il est proposé au Conseil d'inscrire en Section d'Investissement à l'article 001 l'excédent de 2 194.26 € et de reprendre à l'article 002 en Section de Fonctionnement l'excédent de 582 490.54 €.

Après délibération, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3- Décisions budgétaires investissements 1^{er} trimestre 2018

Le Maire rappelle que le budget de la commune devra être voté avant le 15 avril 2018. Il est précisé que si la commune n'a pas adopté une mesure d'autorisation d'investissement au 1^{er} trimestre 2018, elle peut se trouver dans l'impossibilité d'engager ou de mandater des dépenses d'investissements sauf reste à réaliser de l'exercice 2017. Aussi, Mr le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités et le montant d'investissements budgétisés de l'année 2017, soit **557 380 €**.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser l'investissement pour le 1/4 de sa valeur, soit **139 345.00 €** au 1^{er} trimestre 2018.

Les dépenses d'investissement TTC concernées sont les suivantes :

Art 2031 -études	2 000.00€
Art 21318- autres bâtiments publics	104 345.00 €
Art 2181- installations générales	5 000.00€
Art 2184- mobilier	13 000.00€
Art 261 - Titres de participation	15 000.00 €
Total	139 345.00 €

Après délibération, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4- Affaires scolaires : rythmes scolaires rentrée 2018

Compte tenu de la concertation réalisée auprès des parents (29 familles se sont prononcées pour 4 jours et 14 familles pour 4,5 jours) et de la décision du conseil d'école du 26 janvier 2018 (5 voix pour 4 jours, 4 abstentions et 0 pour 4.5 jours), le Conseil municipal décide de revenir à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018 pour les écoles sur son territoire et de charger le Maire des formalités.

Après délibération, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

En conséquence, les services périscolaires et extrascolaires seront ré-organisés au cours du 1^{er} semestre 2018 pour assurer le meilleur service en fonction des contraintes budgétaires et de personnel.

5- Dijon Métropole : orientations générales PADD du PLUiHD, travaux voirie, informations diverses

- Le conseil est informé des projets d'orientations générales de PADD du projet de révision du PLUi HD. Il en débat et il acte le projet tel que voté le 7 décembre 2017 lors la conférence intercommunale des maires.

Après délibération, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Réfection rue du Rouilleux : Le conseil constate que l'état de la rue du Rouilleux nécessite une réfection urgente. Aussi, un fonds de concours de 50% est proposé à Dijon métropole pour la réfection de la couche de roulement en enrobé en 2018.

Après délibération, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6- SPLAAD : désignation des représentants de la Commune

Du fait de l'entrée de la commune au sein de la SPLAAD, il convient de désigner un représentant. Compte tenu des disponibilités et compétences nécessaires, le conseil municipal désigne Nicolas Bourny comme représentant de la commune au sein de la SPLAAD.

Après délibération, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7- Point des projets en cours

- Médiathèque :
- bâtiment : interrogation sur la tenue des délais
- intérieurs : Visite de chantier prévue le 3 février à 10 h 30 avec les bibliothécaires et conseil municipal.
- RD 109 : courrier à Dijon métropole et au conseil départemental de Côte d'or pour solliciter le même niveau de service que la voirie métropolitaine lors du transfert ou non de la RD 109 à la Métropole
- Etang de la garenne : nombreux contacts dont le Jardin des sciences de Dijon.
- Maraichage bio : permis de construire déposé, un bail est à l'étude.

8- Commissions travaux, projets et finances pour budget 2018

Le maire propose une session consacrée à un point actualisé des projets de la mandature.

Cette session permettra de valider les arbitrages, les équipes de travail et les engagements pour les projets et budgets d'investissements 2018, 2019 et 2020.

Il sera abordé aussi l'attribution des Subventions aux Associations à inclure dans le BP 2018.

9- Affaires diverses :

- Illuminations des bâtiments communaux: projet 2018 à prévoir sur le budget primitif
- Gestion du personnel- (stagiaire 420 h sur janvier à mai 2018)
- Jardins communaux : prise de connaissance du courrier des consorts BarbereT. Le conseil municipal prend acte des engagements pris.
- Inondation du 26/01: la commune engage une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture, ainsi que la mise en œuvre d'un DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs)

Séance levée à 21 h 15

Prochain conseil municipal 23 mars 2018 à 20 h.